

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MAI 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **cinq mai**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h47).

Absente avec pouvoir :

Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Christine VALADE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 2025-020 : Approbation de la constitution d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales

Monsieur DUCROS explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales chez un administré Impasse des Vignerons.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer l'acte notarié qui va être élaboré.

Des travaux seront réalisés pour récupérer les eaux de ruissellement des fossés au niveau du chemin de la Bâtisse. Un ouvrage et des canalisations seront donc installés sur le chemin rural impasse des Vignerons et les eaux de ruissellement seront déversées au point le plus bas de la parcelle cadastrée section C n°153 appartenant à Madame et Monsieur Gérard Timmermans.

Il s'agit plus précisément de créer sur le fonds servant (parcelle C n°153 située Impasse des Vignerons) une servitude au profit du fonds dominant (la commune de Perreux) pour l'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur DUCROS ajoute que l'écoulement des eaux pluviales termineront dans la mare de ce propriétaire qui a donné son accord. Monsieur DUPIN demande si cette mare sera référencée sur la liste des points d'eau incendie. Monsieur PLACE lui répond qu'elle ne sera pas référencée car deux poteaux incendies se trouvent dans cette zone. Madame TRAMBOUZE demande qu'elle est l'enveloppe budgétaire de ces travaux. Monsieur DUCROS lui répond que les travaux sont estimés entre 25 000 euros et 30 000 euros comprenant également une reprise d'enrobé sur le chemin de la Bâtisse. Les travaux sont prévus d'ici avant la fin de cette année.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette constitution d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales.

➤ **2025-021 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la création d'une installation de tri multifilières des déchets ménagers et assimilés du Roannais – Projet SEEDRANOVA**

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la création d'une installation de tri multifilières des déchets ménagers et assimilés du Roannais – Projet SEEDRANOVA.

[Arrivée de Madame Isabelle ROUVIDAN à 20h47]

Vu la loi Industrie Verte n°2023-973 du 23 octobre 2023, visant à accélérer la transition écologique des industries et à favoriser l'économie circulaire ;

Vu le décret n°2024-742 du 06/07/2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R. 181-18, fixant un délai de deux mois aux communes et groupements concernés pour rendre leur avis sur les incidences environnementales d'un projet soumis à autorisation environnementale ;

Vu le courrier du Sous-préfet de Roanne en date du 19 mars 2025 sollicitant l'avis des communes et groupements concernés et précisant que l'avis doit être rendu au plus tard le 19 mai 2025 ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS SEEDRANOVA, filiale de 3WAYSTE, en vue de la création d'un centre de tri multi-filières de déchets non dangereux située dans la ZAC de Bonvert à Mably ;

Vu le dossier soumis à la consultation du public organisée du 4 avril 2025 à 08h45 au 4 juillet 2025 à 12h00, conformément aux dispositions du Code de l'environnement ;

Considérant que le SEEDR, syndicat mixte regroupant cinq intercommunalités et représentant 150 403 habitants sur 104 communes, assure le tri, traitement et valorisation des déchets du territoire et recherche des solutions durables pour réduire l'enfouissement et maximiser la valorisation des déchets ;

Considérant que le projet SEEDRANOVA répond aux objectifs nationaux et régionaux en matière de gestion des déchets et permettra de :

- trier et valoriser des matières recyclables (plastiques, métaux, papiers/cartons, piles, verre, briques alimentaires) ;
- produire un combustible solide de récupération (CSR) destiné à la substitution des énergies fossiles ;
- réduire de 70% l'enfouissement des déchets collectés sur le territoire du S.E.E.D.R

Considérant que le SEEDR a retenu la société 3WAYSTE via une délégation de service public de 18 ans, comprenant 3 ans de conception et travaux suivi de 15 ans d'exploitation, confiée à sa filiale SEEDRANOVA ;

Considérant que le projet, basé sur un gisement annuel de tri de 26 500 tonnes de déchets ménagers et assimilés, 6 500 tonnes encombrants et de 3 900 tonnes de déchets de bois non traité, et possède une capacité annuelle de traitement maximale de 50 000 tonnes de déchets entrants, représentant un investissement de 30 millions d'euros, générant 14 emplois directs et dynamisant l'activité économique locale ;

Considérant que le projet repose sur des technologies avancées (tri optique, capteurs laser, intelligence artificielle) favorisant une valorisation optimale des déchets collectés ;

Considérant que l'étude d'impact environnemental identifie des enjeux maîtrisés liés aux nuisances sonores, aux émissions atmosphériques, aux flux de transport et à la préservation des milieux naturels, avec des mesures adaptées prévues pour limiter ces impacts ;

Considérant que l'étude des dangers liée aux activités du site précise que ceux-ci sont identifiés et maîtrisés, et que des mesures adaptées sont mises en place ou prévues ;

Considérant que le bilan après mise en œuvre des mesures ERC (éviter, réduire, compenser) conduit à des niveaux d'impact négligeables, faibles ou positifs ;

Considérant que le site retenu, situé dans la ZAC de Bonvert à Mably, est compatible avec le document d'urbanisme et les documents de rang supérieur en vigueur et bénéficie d'une bonne accessibilité pour l'acheminement et l'évacuation des déchets ;

Considérant que la consultation du public garantit transparence et participation citoyenne, et permet de recueillir les observations des habitants et des parties prenantes sur le projet ;

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour la création de l'installation de tri multifilières SEEDRANOVA à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les dernières embauches**

Madame VALADE explique que Madame Florence FOURNIER a effectué un stage en mairie par le biais du Centre de Gestion de la Loire pour découvrir le métier de secrétaire de mairie. Elle a suivi des cours théoriques puis des journées de formation en mairie sur une période de trois mois. A la fin de son stage, la commune lui a proposé un contrat de six mois pour une durée hebdomadaire de 28 heures, il s'agit d'un contrat sous convention avec le CDG42.

Monsieur DUCROS fait également le point sur le personnel du service technique. Un agent, Monsieur Antonin SARRAIRE a été embauché le 6 janvier dernier pour une durée d'un an, aux espaces verts. Quant à Monsieur Stéphane RIEGERT, qui faisait partie de la structure d'insertion MESSIDOR, avait fait un stage aux espaces verts. Donnant entière satisfaction dans ses missions réalisées, il s'est vu proposer un contrat depuis juillet 2024 et au 1^{er} juin 2025 il sera en contrat d'un an pour une titularisation au 1^{er} juin 2026.

- **Visite prévention réalisée dans les locaux**

Monsieur PLACE explique qu'une visite de locaux réalisée par la délégation « visite prévention » de la formation Spécialisée du Centre de Gestion de la Loire a eu lieu, elle avait

pour objectif d'accompagner la collectivité dans sa démarche de prévention. Une visite des locaux et une rencontre des agents présents a été réalisée, suivie d'une restitution des observations et des suggestions d'amélioration auprès de M. le Maire.

Un compte rendu a été reçu et vise à présenter les éléments de cette visite et les mesures retenues par la Formation Spécialisée pour promouvoir la prévention auprès des collectivités du département.

- **Situation sur les jeunes sans domicile fixe**

Madame STALARS explique qu'un jeune couple est actuellement hébergé dans les locaux de la mairie. Leurs documents administratifs sont à présent à jour. Ils sont accompagnés par l'assistante sociale du secteur pour trouver un logement et sont au C.C.A.S. de Roanne. Elle souligne une belle solidarité des habitants du bourg et remercie Madame Annick VAGINAY, agent de la commune, qui prête son local.

- **Informations de la Chambre régionale des Comptes pour Roannais Agglomération**

Monsieur le Maire fait part que Roannais Agglomération a eu un audit par la Chambre régionale des Comptes et a rendu ses conclusions. Suite à cela, des réponses ont été apportées par les services concernés. Il informe que ce rapport sera envoyé aux élus avec les éléments de réponses fournis par Roannais Agglomération et fera l'objet d'une délibération dans les prochains mois.

- **Intervention de Madame VAZQUEZ DUDEK**

Elle informe qu'elle a reçu une demande d'une jeune étudiante en deuxième année en Etudes Européennes et Internationales en parcours franco-espagnol à l'Université Clermont-Ferrand. Cette dernière doit réaliser un semestre dans un pays hispanophone afin de valider sa troisième année. Elle demande une aide financière pour participer au financement de ses billets d'avion. Monsieur le Maire lui répond de transférer ce courrier en mairie et le C.C.A.S. étudiera cette demande.

- **Ostéopathe**

Madame VALADE informe que Madame Sophie CHANUT, ostéopathe à l'espace médical aura un assistant les jours où elle ne travaille pas, ainsi son cabinet sera ouvert du lundi au samedi, il s'agit de Monsieur Guillaume CHANUT, parriodin.

- **Commission voirie**

Monsieur DUCROS organisera d'ici quelques semaines une commission voirie pour les divers travaux à prévoir cette année sur la commune.

- **Festival de la céramique**

Monsieur LAREURE informe qu'une réunion est prévue le lundi 12 mai à 19h00 en présence des membres de la commission culture, des membres du bureaux des Amis de Perreux – ASMV.

- **Commission fleurissement**

Monsieur LAREURE explique qu'un ingénieur conseil du service environnement se déplacera sur la commune le mardi 13 mai dans le cadre du label première fleur. Il invite les membres de cette commission à y participer.

RAPPEL DE DATES

- Commission culture : lundi 12 mai à 19h00
- Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11h15
- C.C.A.S. : jeudi 26 juin à 10h
- Prochain Conseil Municipal : lundi 7 juillet à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Christine VALADE